



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



14148749

BRUXELLES

24 JUL. 2014

Greffe

N° d'entreprise : 0844.951.558

Dénomination

(en entier) : **Partnership For Protection & Pension**(en abrégé) : **PRO PENSION**

Forme juridique : Groupement d'intérêt économique

Siège : Rue Royale 132 / boîte 3 - 1000 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de la Convention Constitutive

Extrait de l'Assemblée Générale du 8 mai 2014:

MODIFICATION DES ARTICLES 20.3 et 35 DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU 8 MARS 2012

Décision : L'Assemblée Générale approuve la modification des articles 20.3 et 35 des statuts telle que reprise dans le document de séance.

Par conséquent, le texte des articles précités est désormais rédigé comme suit:

Article 20.3 - Le mandat des Gérants est d'une durée de trois ans. Il est automatiquement tacitement reconduit pour la même période.

Article 35 - Sont nommés à la fonction de Gérants (à partir du lendemain de l'AG ordinaire du 8 mai 2014 jusqu'à l'AG de 2016):

DE HASELEER Walter (64052912197), Knotwilgenkant 13, 1700 Dilbeek;

DEROOSE Barbara (70091834467), Grondwetlaan 32, 9040 Sint-Amandsberg.

Certifié sincère et complet,

Walter De Haseleer (gérant)

Barbara Deroose (gérante)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 04/08/2014 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature